
CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

JEUDI 6 DECEMBRE 2018

Personnes présentes :

- ✚ **Représentantes du personnel :** Mme DAVID Brigitte, Mme BIDAULT Mélanie, Mme MUSSET Marie-Céline,
- ✚ **Représentantes des résidents :** Mme LE FALHER Solange, Mme HILY Christiane, Mme VERSIGNY Eliette
- ✚ **Invités :** Docteur LE MOING Anne (Médecin Coordonnateur), Mme RICARD Sophie (Ergothérapeute), Mme GUEGAN Audrey (Infirmière Référente), Mme GUYOT Youna (Psychologue), M. LE BORGNE (Responsable Ansamble)
- ✚ **Représentant du Conseil d'administration :** M. POULMARC'H Dominique
- ✚ **Représentant de la direction :** M. MINETTI Michel

Personnes excusées :

- ✚ **Représentant de la municipalité et du Conseil d'administration :** M. FALQUERHO Gérard
- ✚ **Représentants des familles :** Mme CORDEY Sarah, Mme LE COZ Jeanne, M. TANNOU Philippe

Début de la séance à 10h40

Mme HILY Christiane, Présidente du conseil de la vie sociale ouvre la séance. Les points évoqués sont les suivants :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil de la Vie Sociale du jeudi 13 septembre 2018
2. Point sur la restauration
3. Point sur l'animation
4. Point sur le contrat de séjour 2019
5. Point sur le règlement intérieur 2019
6. Calendrier des réunions CVS pour l'année 2019
7. Questions diverses « libre expression » : la parole aux résidents, familles et personnel

1. Approbation du procès-verbal du Conseil de la Vie Sociale du jeudi 13 septembre 2018

Le procès verbal du Conseil de la Vie Sociale du jeudi 13 septembre 2018 ne suscite pas de commentaire et est validé à l'unanimité.

2. Point sur la restauration

Mme DAVID Brigitte, Animatrice rappelle que chaque conseil de la vie sociale est précédé d'une commission de restauration où les résidents peuvent librement donner leur avis sur la restauration. Une commission s'est déroulée en date du lundi 3 décembre 2018 en présence d'Angèle (Chef gérant à Ansamble) et de 15 résidents de l'EHPAD et du PASA.

D'une manière générale, les indices sont très satisfaisants.

- ✚ Le petit déjeuner : pas de commentaire. Il est à noter qu'à compter du mois de janvier 2019, les petits déjeuners thérapeutiques seront à nouveau proposés à raison de 3 fois par semaine : le mardi au 1^{er} étage, le mercredi au 2^{ème} étage et le jeudi au 3^{ème} étage. Les petits déjeuners thérapeutiques ont pour but de cibler les résidents potentiellement à risque de dénutrition.
- ✚ Le déjeuner : beaucoup d'amélioration. Les résidents ont apprécié la raclette, le pot au feu. Un cassoulet et une choucroute seront bientôt proposés.
- ✚ Le goûter : pas de commentaire
- ✚ Le dîner : il y a trop de tartes et quiches. La tarte à l'oignon a eu beaucoup de succès Il est signalé l'absence de gruyère avec le potage alors que mentionné sur la trame des menus. Il est indiqué que cela est sans doute dû à un problème d'approvisionnement. Le plateau de fromage et desserts sont d'une manière générale plutôt bien garnis. Pas de commentaire en ce qui concerne le plat de substitution.

Mme VERSIGNY demande à ce que les gâteaux faits maison soient un peu plus variés. Les dés de jambon entrant dans la composition de certains plats sont jugés trop petits. Pourquoi ne pas proposer de temps à autre une tranche de jambon. Quant au hareng/pommes l'huile, pourquoi ne pas proposer des pommes de terre entières à la place de pommes de terre en dés. En ce qui concerne le plat de substitution du soir, c'est toujours la même chose : chips et charcuterie.

Pour conclure ce point, le Docteur LE MOING Anne donne son point de vue sur la trame des menus. Il serait nécessaire de mentionner sur la trame des menus du soir, les noms des plats servis en textures modifiées. Des réajustements sont à prévoir pour les résidents bénéficiant d'enrichissement alimentaire ou en textures modifiées. La charge sodée du plat de substitution est quant à elle beaucoup trop élevée.

3. Point sur l'animation

Mme DAVID Brigitte énumère les animations mises en place depuis le dernier conseil de la vie sociale et les animations à venir :

- Le mardi 18/09/2018 : une sortie à Sainte Anne d'Auray
- Le jeudi 27/09/2018 : le repas des aînés à la Salle des Fêtes de Kergoff à Caudan
- Le dimanche 30/09/2018 : un vide-grenier à la résidence
- Du lundi 8 au vendredi 12/10/2018 : la semaine bleue avec plusieurs manifestations en lien avec les 2 autres EHPAD de Caudan
- Le mercredi 5/12/2018 : la décoration du sapin de Noël + dégustation d'un vin chaud
- Le mardi 11/12/2018 : le goûter de Noël
- Le jeudi 20/12/2018 : une dégustation d'huîtres

4. Point sur le contrat de séjour 2019

M. MINETTI Michel souhaite apporter quelques modifications au contrat de séjour des résidents. Les modifications portent sur les points suivants :

- Le téléphone : les nouveaux résidents désirant une ouverture de ligne téléphonique se verront facturer un forfait mensuel de 10.00 €, communications incluses avec la fourniture du combiné. Les anciens résidents, s'ils le désirent pourront continuer à bénéficier de l'ancienne mesure à savoir la facturation à la taxe téléphonique. Libre à eux s'ils le souhaitent de passer au nouveau dispositif.
- La facturation d'hébergement :
 - Déduction des repas à la journée : il n'est pas prévu dans le règlement du conseil départemental de déduction concernant les repas non pris à la résidence pour convenance personnelle. A cet effet, à compter du 1 janvier 2019, aucune défalcation de repas ne sera faite.
 - En cas d'absence pour convenance personnelle de plusieurs jours : déduction du forfait pour « convenance personnelle », soit 17.50 € à compter du 4^{ème} jour d'absence + déduction du ticket modérateur (correspondant au GIR 5-6 à compter du 1er jour.
 - En cas d'absence pour hospitalisation de plusieurs jours : déduction du forfait journalier « hôpital général », soit 20.00 € ou du forfait journalier « hôpital psychiatrique », soit 15.00 € à compter du 4^{ème} jour d'hospitalisation + déduction du ticket modérateur (correspondant au GIR 5-6) à compter du 1er jour.

5. Point sur le règlement intérieur 2019

M. MINETTI Michel souhaite apporter une modification concernant la prestation couture. Afin d'optimiser au mieux le travail en lingerie, la facturation à l'unité des travaux couture sera supprimée. A compter du 1 janvier 2019, les nouveaux résidents souhaitant confier les travaux couture en lingerie n'auront pas d'autre choix que prendre le forfait couture incluant le marquage du linge et les petits travaux couture moyennant 70.00 € facturé une fois pendant toute la durée du séjour.

6. Calendrier des réunions CVS pour l'année 2019

Les dates retenues sont les suivantes :

- Jeudi 28 mars 2019
- Jeudi 20 juin 2019
- Jeudi 26 septembre 2019
- Jeudi 19 décembre 2019

7. Questions diverses « libre expression » : la parole aux résidents, familles et personnel

Une boîte à idées est à disposition des familles et résidents à l'accueil. Après ouverture, celle-ci ne comporte pas de courrier.

M. MINETTI Michel annonce que M. TANNOU Philippe quitte le conseil de la vie sociale suite au décès de son papa. Il fait lecture du courrier de remerciement que celui-ci a adressé à la résidence. Par ailleurs, M. MINETTI Michel annonce que M. CLOATRE André se porte candidat au poste de représentant des familles ; Sa candidature est approuvée à l'unanimité.

Mme VERSIGNY demande si un audit est organisé au sein de la résidence, c'est-à-dire si les comptes financiers font l'objet d'un contrôle. Il lui est indiqué que les comptes financiers de la

résidence sont approuvés chaque année par le conseil d'administration et les instances de tutelles (Conseil Départemental et ARS et contrôlés par un expert-comptable et commissaire aux comptes. Ces données sont portées à la connaissance des instances représentatives du personnel. Le Directeur indique que le bilan 2018 pourra faire l'objet d'un point au conseil de la vie sociale du mois de juin prochain.

M. MINETTI Michel informe que les travaux d'extension ont démarré et génèrent quelques nuisances sonores. A ce stade, les travaux concernent le sous-sol avec la destruction de la balnéo qui sera transformée en vestiaire pour le personnel féminin.

En l'absence de question, la réunion est levée.

Fin de la séance à 12h15

Prochain Conseil de la Vie Sociale (sous réserve)

Jeudi 28 mars 2019 à 10h30